

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/115
12 novembre 2001

(01-5709)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

ÎLES SALOMON

Déclaration de M. Robert Sisilo Ambassadeur auprès de l'Union européenne

1. Pour commencer, je voudrais vous remercier, M. le Président, et remercier le gouvernement de votre pays d'avoir accueilli cette Conférence ministérielle et pour la chaleureuse hospitalité qui nous est offerte.
2. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue parmi nous aux délégations de la République populaire de Chine et de Taiwan.
3. En ce qui concerne le projet de Déclaration ministérielle dont nous sommes saisis, ma délégation est consciente des problèmes qui se sont posés au Président et au Directeur général, et elle comprend les raisons qui les ont poussés à nous soumettre un texte plus court que celui qui avait été présenté à la précédente Conférence ministérielle de Seattle. Ma délégation reconnaît combien il est difficile de s'entendre sur tous les détails d'un long texte.
4. Cela étant, un tel document doit réellement prendre en compte les intérêts de tous les Membres, y compris ceux des petits pays les moins avancés comme le mien. Sur ce point, il nous aurait certainement été utile de pouvoir nous exprimer à Genève, mais cela ne nous est tout simplement pas possible car nos ressources sont limitées.
5. Une aide nous a déjà été offerte à cet égard, et nous en sommes reconnaissants, mais nous devrions convenir qu'une aide concrète plus importante devrait être fournie pour que les Membres aux ressources très limitées puissent être représentés à Genève.
6. Nous devrions aussi convenir que l'assistance technique de l'OMC devrait permettre de surmonter les obstacles à notre participation à l'Organisation, et que, à cette fin, nous tirerions immédiatement profit de ressources plus importantes dont le financement soit sûr et prévisible. Nous pensons que le programme de travail ne devrait pas être élargi tant que ces points n'auront pas été réglés d'une façon satisfaisante.
7. L'OMC doit assurément s'entendre sur les questions présentant un intérêt vital pour ses Membres avant d'élargir son programme de travail actuel. Je citerai deux exemples de questions qui présentent un intérêt pour nous.
8. La première, d'une importance capitale pour notre secteur d'exportation, est l'octroi de la dérogation sollicitée en faveur de l'Accord de partenariat ACP-CE, ainsi qu'il est demandé dans la Déclaration des États ACP sur la quatrième Conférence ministérielle. Les choses n'ont que trop tardé, et il est temps de donner une réponse positive à cette demande.

9. En second lieu, les Îles Salomon demandent instamment aux Membres de l'OMC d'accepter l'accèsion de Vanuatu selon les modalités énoncées dans l'ensemble de dispositions relatives à son accèsion présentées en février 2000. Ces dispositions vont beaucoup plus loin que celles acceptées par les autres pays les moins avancés Membres de l'Organisation.

10. Les Membres de l'OMC devraient aussi s'entendre sur des mesures concrètes visant à rendre le processus d'accèsion moins pesant. À cet égard, nous en appelons aux Membres de l'OMC pour qu'ils acceptent formellement une procédure accélérée d'accèsion pour les PMA et les petits États vulnérables.

11. Nous ne sommes pas opposés par principe à un nouveau cycle de négociations, mais il faudra nous convaincre que nous obtiendrons des avantages nets des négociations élargies proposées dans le texte actuel.

12. Il faudra nous convaincre, par exemple, de la nécessité pour l'Organisation de négocier de nouveaux accords sur les règles. Les nombreux Membres disposant d'un faible pouvoir de négociation et les petites délégations, notamment celles des pays les moins avancés Membres, comme le mien, ne seront pas en mesure de suivre les négociations dans tous les détails et peuvent s'attendre à n'influer que faiblement sur le résultat final.

13. Par conséquent, il est essentiel pour nous que des dispositions prenant réellement en compte nos intérêts soient dès le départ énoncées avec toute la clarté requise dans les textes qui lanceraient de nouveaux travaux ou des négociations élargies.

14. S'il est une ressource dont les Îles Salomon peuvent s'enorgueillir en raison de sa relative abondance, c'est bien le poisson. Grâce aux préférences commerciales prévues dans la Convention de Lomé et dans l'Accord de Cotonou, nous avons pu tirer profit de cet avantage et attirer d'importants investissements dans notre secteur de la pêche. Mais comme la valeur marchande des préférences commerciales diminue fortement du fait de la libéralisation du commerce, les investissements dans ce secteur vont fléchir, ce qui se traduira par de nouvelles pertes d'emplois et de précieuses recettes.

15. Nous devrions par conséquent reconnaître que les préférences commerciales sont un instrument important pour l'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral, et prévoir aussi un traitement spécial et différencié effectif et contraignant assorti d'une réciprocité qui ne soit pas totale. Les belles paroles ne suffisent pas. Elles doivent être étayées par des engagements contraignants.

16. Tout en partageant beaucoup des problèmes des autres pays en développement, nous en connaissons d'autres propres aux petits pays insulaires en développement. Ces problèmes ont été exposés clairement dans la déclaration faite hier par Maurice, à laquelle ma délégation souscrit pleinement.

17. Ces problèmes, pour n'en citer que quelques-uns, tiennent à l'éloignement, à l'exiguïté du marché et de la base de ressources, à l'absence d'économies d'échelle et à la vulnérabilité. Cette conférence doit les reconnaître pour que l'acte de foi que représenterait notre ralliement à la cause de ce qu'on appelle la "libéralisation du commerce" soit sous-tendu par un minimum de confiance.
